

Communiqué de presse

## **Le Réseau SATT et l'ASRC signent une convention de partenariat pour accélérer le transfert de technologies vers les entreprises**

*Outre un partage renforcé d'informations et de bonnes pratiques, ce partenariat permet aux membres des deux associations, s'ils le souhaitent, de s'associer dans le cadre de projets de maturation, de missions menées sur les plateformes technologiques des laboratoires universitaires ou encore de projets collaboratifs de R&D.*

Paris le 2 mai 2016 - Partageant une même ambition - le renforcement de la compétitivité des entreprises françaises par la diffusion des innovations technologiques, le Réseau SATT, association regroupant les 14 SATT créées dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir, et l'ASRC, Association des Structures de Recherche sous Contrat, ont signé le 15 avril dernier une convention de partenariat. Par cet accord-cadre établi pour une durée de 3 ans, les deux associations s'engagent à développer et à accélérer conjointement le transfert de technologies vers le monde économique au service de l'innovation et de la croissance.

Favoriser le transfert de technologies vers le monde économique est devenu une priorité des politiques publiques visant à restaurer la croissance du PIB français. Si le rapport Maystadt sur le Programme des Investissements d'Avenir présenté fin mars 2016 notait l'effet de levier qu'ont eu les différents investissements publics sur l'investissement privé au profit des grands acteurs industriels, il reste une marge de progression pour diffuser les innovations, notamment vers les PME.

Le partenariat entre le Réseau SATT et l'ASRC contribuera à accélérer le transfert d'innovation vers ces entreprises. Il prévoit notamment pour cela :

- La diffusion d'informations d'intérêt mutuel et l'encouragement au partage de bonnes pratiques entre SATT et SRC
- L'organisation conjointe de rencontres afin de multiplier les échanges entre leurs membres et de promouvoir ensemble leur rôle et leur valeur ajoutée tant auprès des équipes de recherche que des entreprises.
- Le soutien actif à la mise en relation entre les SATT et les membres de l'ASRC qui le souhaitent : ces collaborations pourront concerner les projets de maturation, les missions d'ingénierie et de services confiées aux SATT par les laboratoires universitaires sur leurs plateformes technologiques, ou encore les projets collaboratifs impliquant les SRC.

Sur les projets de maturation, les SATT pourront en effet solliciter l'ASRC pour identifier des experts au sein des SRC à même de les accompagner sur l'instruction des dossiers d'investissement en maturation (définition des usages, identification des marchés applicatifs, preuve de concept / POC, avis sur un dossier d'investissement, etc.). Elles pourront également consulter l'association pour trouver, parmi les SRC membres, des partenaires potentiels pour être soit sous-traitants pour la réalisation d'une partie des développements technologiques, soit partenaires dans le cadre d'une co-maturation.

De leur côté, les SRC pourront solliciter le Réseau SATT afin d'identifier et d'entrer en contact avec les SATT et laboratoires de recherche qui couvrent les besoins spécifiques de projets collaboratifs qu'elles gèrent.



« Notre volonté, en signant ce partenariat, est d'engager ensemble une collaboration efficace et durable sur la chaîne du transfert de technologie au service du développement économique. Nos associations sont l'une et l'autre convaincues que plus les acteurs économiques auront accès et s'approprient les innovations nées dans les laboratoires de recherche français, plus ils se distingueront sur leur marché face à leurs concurrents et plus ils verront leurs activités croître », commente Norbert Benamou, Président du Réseau SATT.

« Depuis plus de trente ans, les SRC accompagnent l'innovation industrielle en assurant la maturation et le développement des technologies tout en s'inscrivant dans un cadre fait de contraintes économiques et de fabricabilité. C'est ainsi totalement naturel pour nous de nous associer avec le Réseau SATT pour amplifier nos actions au service de l'industrie française », complète Jérôme Billé, Délégué général de l'ASRC.

#### **A propos des SATT - [www.satt.fr](http://www.satt.fr) :**

Les SATT, Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies, sont des Sociétés par Actions Simplifiées créées par plusieurs établissements de recherche publique grâce au programme Investissements d'avenir. Elles ont pour vocation de maximiser l'impact socio-économique des résultats de la recherche académique et de favoriser la création d'emplois en France en simplifiant, accélérant et facilitant le transfert de technologies et de connaissances de la recherche publique vers les entreprises de toute taille. Premiers acteurs de proximité et de confiance, les SATT ont accès aux compétences et inventions des chercheurs publics sur leur territoire, et s'appuient sur des équipes professionnelles dédiées pour détecter et évaluer ces inventions. Disposant d'un fonds de maturation de 857 millions d'euros unique en France et au-delà, les SATT protègent ces inventions, financent et accompagnent des projets d'innovation issus de ces inventions jusqu'à leur adoption par les entreprises en portant le risque technologique et financier inhérent à ces projets.

#### **A propos de l'ASRC - [www.asrc.fr](http://www.asrc.fr) :**

L'ASRC, Association des Structures de Recherche sous Contrat, fédère plus de 40 entreprises françaises reconnues pour leurs capacités à apporter aux entreprises des solutions innovantes dans de nombreux secteurs : santé, agroalimentaire, énergie, matériaux, transports, logistique, NTIC, défense, sécurité... Les Structures de Recherche sous Contrat (SRC) réalisent des prestations de R&D pour des entreprises de toutes tailles et fournissent des expertises et des solutions sur mesure améliorant l'efficacité, la productivité et la compétitivité de leurs clients.

L'ASRC c'est :

- » + de 40 membres soit + de 2 500 docteurs, ingénieurs et techniciens
- » + de 150 M€ de chiffre d'affaires annuel
- » 500 mises en relation par an avec les SRC
- » Les entreprises qui collaborent avec des SRC déclarent à plus de 85% que les travaux menés par des SRC leur offrent un meilleur positionnement, une meilleure adaptation au besoin du client final, un gain de délai de mise sur le marché et à l'accès à des expertises de pointe.
- » un Point Contact National pour les PME dans le cadre du programme européen pour la recherche et l'innovation Horizon 2020.

#### **Relations médias**

Claire Flin – 06 95 41 95 90 – [claireflin@gmail.com](mailto:claireflin@gmail.com)

Laurence Le Masle – 06 13 56 23 98 - [l.masle@greenlemoncommunication.com](mailto:l.masle@greenlemoncommunication.com)

ASRC : Virginie Grousset – 01 46 72 28 67 – [virginie.grousset@asrc.fr](mailto:virginie.grousset@asrc.fr)